

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Développement des Grands Projets
10214

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIIN 2018
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS****OBJET : Plan Mobilité : Acquisition de bus électriques et d'une infrastructure de recharge
par la RTM "Brique élémentaire"**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'aménagement du territoire hors Marseille et à la mobilité, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le basculement des réseaux de transport public vers les énergies propres est désormais fixé par décret pour les agglomérations les plus importantes. Face aux problèmes que pose l'organisation à grande échelle de cette transition énergétique, la Métropole a opté pour le développement de la motorisation électrique du parc d'autobus de la RTM, soit environ 600 véhicules au total.

Dans cette perspective, la Métropole propose en lien avec la RTM, ERDF et les constructeurs de matériel roulant, de mettre en place en vraie grandeur un système de recharge des bus électriques permettant de tester différents modes de recharge en dépôt ou en ligne. L'objectif visé est de parvenir à des systèmes de recharge qui soient interopérables. Enfin, le système global devra être évolutif pour bénéficier des avancées technologiques au fil du temps.

Le projet comprend l'acquisition de 15 véhicules 100% électriques auprès de différents industriels, la conception et la réalisation d'une infrastructure de recharge dans un dépôt RTM avec une sous-station électrique d'environ 2 Mégawatts et enfin la conception et la réalisation en vue d'une analyse comparée de différents modes de charge sur la ligne.

L'acquisition des véhicules, les travaux d'infrastructure de recharge et le lancement de la phase d'essai, démarrent dès 2018 pour un achèvement prévu fin 2020.

Il est à noter que cette opération a été confiée par la Métropole Aix-Marseille-Provence à la RTM dans le cadre de l'avenant n° 12 au Contrat d'Obligations de Service public.

Le coût total de cette opération est estimé à 11 M€HT se répartissant comme suit :

- Acquisition matériel roulant : 9,1 M€
- Infrastructures dépôts et études : 1,9 M€

La participation sollicitée du Département s'élève à 5,5 M€, soit 50 %.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL